

Réunion du 2 février 2015

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

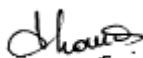
Rapporteur : Monsieur André LOBSTEIN

**N° CP/2015/46 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier  
- 1221  
Dénivellation du passage à niveau (PN20) n°20 à MOLSHEIM**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les caractéristiques principales de l'avant-projet sommaire relatif à la dénivellation du PN20 à Molsheim ;
- autorise son président à signer les conventions relatives :
  - . au financement de l'opération (avenant à la convention générale n° 700225 du 16/10/2007),
  - . au transfert de gestion entre la Ville de Molsheim et le Département du Bas-Rhin,
  - . à l'organisation de la maîtrise d'ouvrage entre RFF et le Département du Bas-Rhin ;
- autorise son président à demander au préfet du Bas-Rhin d'une part, de soumettre cette opération à une enquête publique ayant pour objet l'utilité publique du projet, d'autre part de soumettre ce projet à une enquête parcellaire, puis le cas échéant, à recourir à l'expropriation pour acquérir les terrains, ainsi que toutes les formalités successives.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150202-lmc191460-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 04/02/15